

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

TELEPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

de la Confédération Générale des Vignerons, des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier
des Planteurs de Tabac de Loire-Inférieure, de la Société Mutuelle Agricole
des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
Organe du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central,
205.10 pour la Coopérative,
235.34 pour la Société Mutuelle,
147.18 pour la Confédération des Vignerons,
270.81 pour le Syndicat de Défense contre les
Ennemis des Cultures.



Pour la vigne de France

INDUSTRIE CHEVALINE ? Le Congrès National de l'Industrie chevaline s'est ouvert le 4 juillet, à Paris, 106, rue Brancion, et se clôturera le 8 au soir, par un banquet, sous la présidence du Ministre de l'Agriculture.

AU NEUBOURG : à la suite d'une réunion du Comité de défense paysanne de l'Eure, 2.000 paysans ont voté un ordre du jour flétrissant les basses attaques portées contre Henri Dorgères et réclamant la revalorisation des produits agricoles, la réforme de l'Etat basée sur le métier et la famille.

PRIX DU LAIT : C'est la région des Charentes qui a subi la plus lourde dépréciation de prix, plus de 30 %. Ensuite le Centre et le Sud-Est, 28 % ; le Sud-Ouest, 23 % ; la Région parisienne avec 20 % et la Normandie avec 16 %.

RECORD LAITIÈRE : On signale de Londres que la vache de race British Friesian, nommée Lavenham Chancery III, a fourni jusqu'à l'âge de 10 ans un total de plus de 50 tonnes de lait. Durant trois ans elle a donné plus de 9.000 kilos de lait.

AU SUJET DU LIN : D'après un discours, déjà ancien, de M. Tardieu, les besoins de la filature sont en hausse par an ; la production de ces 50.000 tonnes exige 500.000 tonnes de paille de lin qui pourraient être fournies par la culture de 90.000

UN PIGEON VOYAGEUR, appartenant à M. Crussion, de Saint-Nazaire, vient de parcourir les 650 kilomètres qui séparent Bruxelles de Saint-Nazaire en huit heures de vol, soit à la jolie moyenne de plus de 75 kilomètres à l'heure !

COLIS DE FRUITS ET LEGUMES : Un arrêté du 18 juin 1935, publié au Journal Officiel du 20 juin, précise les indications à porter sur les colis de fruits et légumes, conformément à la loi du 29 juin 1934, pour permettre leur identification.

AU JUS DE TOMATE ! La production du jus de tomate, comme boisson, se développe rapidement aux Etats-Unis où 15.000 hectares sont cultivés en vue de cette industrie. De 154.000 caisses en 1929, la production est passée à 4 millions et demi en 1932.

EN ALLEMAGNE, le gouvernement, dans le but d'augmenter la production indigène de laine, a décidé de mettre 8 millions de marks (48 millions de francs) à la disposition des éleveurs de moutons pour développer leur cheptel. Les crédits devront servir à l'achat de brebis reproductrices. L'intérêt est fixé à 2,7 %.

La Journée Nationale du 7 Juillet 1935

Nous rappelons que la Croix-Rouge Française organise, dimanche prochain, 7 juillet, une grande Journée Nationale de vente d'insignes sur la voie publique.

Tout le monde connaît les services que la Croix-Rouge Française rend au pays. Les Anciens Combattants ne les ont pas oubliés et ceux qui, aujourd'hui, reçoivent des soins dans ses nombreux établissements de bienfaisance, sont là pour en témoigner.

Afin de pouvoir maintenir et même améliorer les trois mille œuvres qui dépendent de la Croix-Rouge Française, il faut que celle-ci puisse se procurer, au cours de la Journée Nationale, les sommes importantes qui lui font défaut.

Des insignes représentant l'ennemi bien connu de la Croix-Rouge seront vendus le 7 juillet. Nous sommes persuadés qu'ils obtiendront le plus grand succès et nous espérons que chacun voudra bien contribuer, pour sa part, à la réussite de cette grande manifestation nationale.

Ruinés par la surproduction des vins de médiocres qualités, par l'apport de plus en plus considérable des récoltes algériennes, notre viticulture familiale millénaire est au bord du gouffre. Il lui faut prendre de dures résolutions, ou se résigner à disparaître.

Certes on fera encore longtemps des vins, mais où et lesquels ? A n'en pas douter ce seront les meilleurs, ceux qui coûtent les plus chers à produire, qui fient la gloire du Pays, qui, par la loi de la jungle, doivent laisser la place aux autres les premiers.

Nos vins de coteaux, les vins secs et pétillants des régions nordiques, dont la fraîcheur fait la distinction, suivront les grands crus dans la débacle.

Avec eux disparaîtra le bon goût, la gastronomie des vins de France, et le consommateur dégouté se détournera de la boisson nationale.

On a bien (1931 et 1933) promulgué deux lois heureuses. Il faut qu'elles demeurent ; mais à l'usage, elles se sont révélées efficaces mais insuffisantes.

L'année dernière, après une vendange exceptionnelle, on s'est trouvé devant une masse de 103.000.000 d'hectos. Les deux lois n'ont pu en éliminer ou bloquer que quelques millions de barriques. C'était trop peu pour le maintien des cours. Il a fallu, mesure transitoire, un ne peut pas recommencer tous les ans. Il faut trouver autre chose ; instaurer des mesures permanentes pour éviter l'encombrement du marché.

Suivant la manière brutale qui le caractérisait, et sans avoir consulté personne, M. Flandin proposait l'arrachage immédiat et obligatoire de 20 % du vignoble ! Formule simpliste, elle réservait le même sort au loup et à l'agneau, frappait les responsables comme ceux qui ne le sont pas.

Elle était donc irréalisable, car elle se heurtait à d'implacables résistances. Et aurait-elle précisément fait disparaître la cause de la crise, les vignes d'abondance ? Il est permis d'en douter. Chacun était déjà prêt à arracher, en commençant par ses vieilles souches, les ceps épuisés et sans valeur. C'était humain.

La Fédération des Associations viticoles a été plus sage. Réunie à Paris du 25 au 29 mai, à Bordeaux les 12 et 13 juin, elle a repoussé l'idée de l'arrachage obligatoire et offert aux pouvoirs publics un plan d'œuvre étudié.

En quoi consistent les mesures de restrictions proposées par la Fédération nationale, organe professionnel qui groupe toute la viticulture nationale ?

1° Arrachage volontaire avec indemnités. Celles-ci seront basées non pas tant sur la surface que sur le rendement.

2° Si l'arrachage volontaire se révèle insuffisant, arrachage obligatoire, avec exonération pour la petite viticulture artisanale, pour les responsables de la crise, et en Afrique notamment ils sont nombreux.

3° Revalorisation des prix des alcools viniques sur le marché libre. Pour ce faire, entente entre tous les producteurs d'alcool (elle est réalisée), vins, cidre, betteraves pour asiner l'offre et la demande.

4° Poursuite des alcools de fruits ! De 1.000 francs en 1929, leur prix est tombé à 350 francs. Les voici qui gênent, dans leur avilissement, même les betteraviers !

Si par d'opportunes ponctions et dénaturations, vous faites remonter les prix des trois-six à 6 ou 700 francs l'hecto, la viticulture et la cidriculture sont sauvées. Pas un lot de vin ou de cidre qui ne vaille pour distiller moins de 7 et 4 francs le degré-hectolitre.

l'exposé de M. Barthe lui-même, qui y pourvoira.

Pour ce faire, une caisse de compensation (proposition Maillac, président de la C. G. V.) sera créée. Elle aura pour ressources le maintien de la majoration actuelle des droits de circulation, l'augmentation de ceux-ci en Algérie, et sera contrôlée par les viticulteurs organisés eux-mêmes.

Ces mesures seront-elles suffisantes ?

Oui, elles le sont en théorie, et du reste on ne peut mieux faire. Mais leur succès dépendra de leur juste et stricte application. Hélas, par l'économie dirigée on sort de la loi naturelle, et chaque fois une foule de requilleurs et de fraudeurs surgissent.

Des milliers de gens se creusent la cervelle afin de trouver un système D ! Se tirer des pattes et laisser les charges aux autres ; mieux encore, faire de fructueuses opérations d'une odeur douteuse sur le dos de la communauté, tels sont leurs programmes.

Voici l'obstacle. Personne ne le dissimule. Mais alors que faire ? Qu'on le sache bien, si on s'abandonne à la solution paresseuse du « laisser faire, laisser passer », trop de vignerons aveugles sont de cet avis. C'est l'entraînement par celle qui est la moins favorisée par le soleil, celle du Centre et de l'Ouest.

DE CAMIRAN,
Président du Syndicat Central des Agriculteurs.

La Loi sur les Baux Ruraux

LOI tendant à modifier la loi du 8 avril 1933 autorisant, au profit du fermier, la réduction du prix des baux à ferme.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté.

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :
Article premier. — L'article 1^{er} de la loi du 8 avril 1933 est modifié ainsi qu'il suit :

« Tout fermier qui aura conclu avant le 1^{er} janvier 1935, pour une durée d'au moins trois ans, un bail à ferme dont le prix sera payable, soit en argent, soit en nature, pour, dans le délai de six mois à compter du jour de la promulgulation de la présente loi, à peine de forclusion, demander la réduction du prix du fermage, dans les formes et les conditions prévues par la loi du 8 avril 1933, modifiée par la loi du 22 mars 1934, même si ce prix a déjà été modifié soit par une décision de justice, en vertu de lois antérieures, soit par un accord amiable conclu avant le 1^{er} janvier 1935. »

Art. 2. — Le paragraphe 10 de l'article 3 de la loi du 8 avril 1933 est remplacé par la disposition suivante.

« Le nouveau prix du fermage, pour la fixation duquel le juge, à condition qu'il s'agisse d'un bail n'ayant pas été déjà révisé, pourra tenir compte des sommes versées ou devant être versées depuis le 1^{er} janvier 1934, sera applicable à partir du jour de la demande du fermier, même au cas où la résiliation du bail serait prononcée par application des paragraphes 5 et 9 du présent article. »

Art. 3. — Sont dispensés des droits de timbre et d'enregistrement tous les actes de procédure et toutes les conventions nouvelles prévues par la présente loi, même s'il s'agit de conventions passées directement entre les parties, en dehors de toute procédure, mais à condition, pour ces dernières, qu'elles aient été conclues dans les six mois de la promulgation de la présente loi.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 2 juillet 1935.

Attention !

Comme les années précédentes, pendant les deux mois de grands travaux, le Bulletin ne paraîtra pas le 13 juillet ni le 17 Août.

Un Brin de Causette...

— Avez-vous gagné un gros lot au tirage du « Sweepstake » ? (vous parlez d'un drôle de nom, comme si qu'on était point de Français et qu'on saurait point bap-tiser c'te loterie autrement). Si que vous n'avez point été parmi les chanceux et que vous n'avez pas décroché un des nombreux lots de consolation, rassurez-vous... ça sera pour une autre fois ! Dans la vie, fallait toujours être philosophe et faire, contre mauvaise fortune bon cœur.

Y a seulement quelques années, les loteries étaient défendues. An'hui, l'Etat a fait demi-tour et a fini par découvrir qui pouvait ramasser la bonne galette et boucher ben des déficits avec c'te système. C'est une loterie c'est un jeu et le jeu c'est un p'tit malin qui travaille ben des gens, leur tournebouille l'esprit, leur vide le portemonnaie.

Regardez dan, avec les courses de chevaux, si qu'on a développé partout les bureaux du pari mutuel — le P.M.U. comme y disent. C'est à qui jouera sa chance, sans même voir les chevaux, à puseries centaines de kilomètres du champ de course. Vous n'avez juste qu'à prendre vol' ticket et à attendre les résultats. Dans les grandes villes, vous voyez ainsi toute une guérouée de gens, enragés après les courses, faisant la queue au P.M.U. Allez dan en parler à tous les garçons de cafés, les perruquiers, les chauffeurs de taxis et même les concierges... y vous donneront ter-jours des bons « tuyaux » : C'est des sortes d'entraîneurs, des passionnés du jeu, pour le jeu. Mais le Fisque y trouve son compte et vous savez qu'il les dents longues.

On a rouvert des casinos et toléré des jeux du « chemin de fer » de la roulette, des p'tits chevaux et tout le reste, rapport que ces établissements, qui dépeuplent ben souvent les malheureux qui vont jouer, alimentent largement la bonne caisse, si c'est point la « caisse noire ».

Tant qui aura des loteries et des gros-lots en perspective, y aura ter-jours des amateurs de billets, chacun voulant tenter sa chance. Comme de juste, si qui a des perdants (et c'est les pus nombreux) y a des bureaux gagnants, qui mettent du beurre dans leurs épinards, ou qu'achètent une jolie propriété à la campagne.

Tous les bonis de la Loterie nationale sont point perdus, rapport qui doit en revenir pour la retraite des combattants et pour ces fameuses calamités agricoles. — Qui c'est qu'a vu c'te grande tirelire et comben qui peut avoir de thunes là-dedans, d'après qu'on la remplit ?

Pour la loterie des « Sweepstake » y a 60 % des mises qui devant retourner aux gagnants et le reste est partagé entre un tas d'associations et d'œuvres. Y a 5 % qu'allant à la Société d'Encouragement pour l'amélioration de la race chevaline ; 2 % pour subventions aux communes qu'ont besoin d'acheter du matériel contre l'incendie ; 5 % pour la Santé publique, l'adduction des eaux et les élevages, etc... En somme, si tout est ben réparé, comme y disent, ces « biffecks » feront du profit pour un tas de monde.

A force de cultiver et d'entretenir le goût des loteries chez ses administrés, l'Etat finira p'têtre ben par supprimer complètement les feuilles d'impositions, pour les remplacer par des billets à lots. Chacun pourra gagner et y aurait pu de rous-péteurs... C'est à qui qui remplirait le pus les coffres du Trésor. Vous parlez d'une trouvaille !

Autour du Congrès de Clisson

DIMANCHE 28 JUILLET

CONCOURS des MUSCADETS



L'Hôtel de Ville de Clisson, où se feront les opérations du Concours



Un bon clos clissonnais : Bournigal

Les Vignerons désireux de prendre part au Concours des Muscadets de Clisson, en liaison avec les Fêtes du Congrès du 28 juillet prochain, sont priés de déposer ou de faire déposer au Secrétariat de la Mairie de Clisson, les vendredis 19 et samedi 20 juillet :

Trois bouteilles de Muscadet de leur récolte 1934 (exclusivement)

avec étiquettes, sur la bouteille, portant le nom et l'adresse de l'exposant (des étiquettes imprimées ont été distribuées un peu partout ; mais au cas où les intéressés n'en auraient pas eu, ils en trouveraient dans les bureaux de tabac de la Trinité et Notre-Dame).

Les bouteilles en question seront ensuite encapuchonnées et pourvues d'un numéro d'ordre par la personne accréditée à la réception. Elles pourront être reprises vides dès le lendemain du Concours.

Ainsi qu'il a été annoncé, le Concours est placé sous la haute direction de M. Andouard, directeur de l'Institut Pasteur ; de M. R. Faivre, secrétaire de la Confédération des Vignerons, et du Docteur Boutin.

De leur côté, les Membres du Jury et du Super-Jury, sont pris hors du canton de Clisson, ce qui revient à dire que les plus sérieuses garanties de sincérité sont attachées à cette belle manifestation viticole, à laquelle nous invitons tous nos amis à participer dans la plus large mesure.

Des médailles d'or, vermeil et argent sont affectées au Concours, ainsi que des diplômes, dont plusieurs offerts par M. le Ministre de l'Agriculture.

Confédération Générale des Producteurs de Fruits à Cidre

Copie de la lettre adressée par la Confédération à M. le Ministre de l'Agriculture en date du 29 juin

Monsieur le Ministre,

Notre Confédération a pris connaissance avec un pénible étonnement de la motion votée par la Commission Interministérielle de la Viticulture, le 27 juin, au sujet du régime des bouilleurs de cru.

Le seul argument sur lequel repose cette proposition est qu'un régime moins dur à l'égard des bouilleurs de cru « aura inévitablement pour effet de favoriser des évasions fiscales résultant de la vente clandestine des alcools distillés et comportant pour le Trésor une perte de 2.500 francs par hectolitre d'alcool ».

Cet argument n'a point la valeur que lui accorde la Commission. Si, en effet, des ventes clandestines d'alcool peuvent se produire, ce n'est pas le fait du régime des bouilleurs de cru ; mais la conséquence d'une fiscalité excessive et déraisonnable qui atteint 2.500 francs pour un produit valant 400 francs. Même avec le régime passé de contrôle étroit, tracassier et absolu des bouilleurs de cru, une fraude considérable de

Le Secrétaire général,
R. GOUSSAULT.



Les Sociétés Hippiques rurales

Depuis une quinzaine d'années, un mouvement de renaissance du goût du cheval s'est dessiné et développé, notamment dans l'Europe Centrale, en Hongrie, en Tchécoslovaquie, en Suisse — où chaque bourgade rurale possède une société hippique. Nous avons pu voir un mouvement analogue naître et croître sous nos yeux en Rhénanie. Dans de petits concours hippiques, les cultivateurs présentaient, soit montés, soit attelés, des chevaux généralement à deux fins, bien soignés, bien toilettés, bien harnachés. Les Reitervereine, qui organisaient ces sociétés et ces concours, recevaient, sans nul doute, l'appui du gouvernement — et la préparation militaire y trouvait son compte. Dans le reste de l'Allemagne, le mouvement était plus étendu encore.

En France, jusqu'à l'année dernière, rien n'avait été tenté dans ce sens. C'est à peine s'il existait, dans quelques localités de l'Ouest, quelques sociétés dues à l'initiative des éleveurs, et sans appui du gouvernement pour entretenir le goût et la pratique du cheval.

Utilisation, jugeant nécessaire d'inciter les petits propriétaires et les petits éleveurs à conserver leurs chevaux de demi-sang, après l'âge de trois ans. Elle remarquait, en outre, que si le résultat était atteint, il permettrait, en outre, alors que les commandes de chevaux d'armes diminuent chaque année, de trouver des débouchés dans le commerce des chevaux de cette catégorie.

Pour atteindre ce résultat, la première condition était de faire renaître dans les classes rurales le goût de l'équitation et de l'utilisation du cheval dans ses diverses aptitudes, et de donner aux usagers une aide financière pour l'entretien de leurs chevaux.

La direction des haras proposait donc, après avoir consulté le ministre de la Guerre, qui y avait donné un avis favorable, la création de sociétés dont les dirigeants seraient des conseillers dans la pratique et l'utilisation du cheval, en même temps que des instructeurs d'équitation ; elle décidait l'organisation de concours pour chevaux d'âge après au double service de la selle et de l'attelage, appartenant à des membres de sociétés hippiques rurales.

Sans doute ne pouvait-on, surtout au début, étendre cette organisation à toute la France. Les concours prévus tout d'abord étaient au nombre de six, dans des régions où l'élevage le permettait : Normandie et Anjou, Vendée, Limousin, Béarn et Dombes. Chacun était doté de 50.000 francs de prix.

Dès le début, le succès répondit à l'attente. Au concours hippique rural de Château-Gontier, les sociétés hippiques rurales du Maine-et-Loire, de la Mayenne et de la Sarthe, groupées sous la devise Rural-Anjou-Maine-Cavalerie, présentaient plus de deux cents cavaliers montés. Toutes les équipes étaient venues à cheval, en groupe, sous la direction d'un chef, et plusieurs avaient eu 50 kilomètres à parcourir en deux étapes, avec gîte et cantonnement chez l'habitant.

Même succès en Limousin, où, en plusieurs concours, à Limoges, au Dorat, à Guéret entre autres, 260 cavaliers étaient réunis.

Pour la Vendée, la Saintonge et le Poitou, trois concours organisés à Machecoul, La Roche-sur-Yon et La Trémouille, réussissaient encore.

A Gelos, pour la région du Sud-Ouest, plus de 80 cavaliers se présentaient dans le parc du haras.

A Villars-les-Dombes, enfin, 45 concurrents représentaient l'élevage des Dombes.

Pour une première année, ce résultat était encourageant. L'année 1935 s'annonce encore meilleure. Elle a débuté par les fêtes du cheval à Château-Gontier, où plus de 500 chevaux, les uns montés, les autres attelés, ont été présentés devant le jury. Quelques équipes venaient de loin ; entre autres celle d'Avranches, dont les 25 cavaliers

POUR VOS SOINS DENTAIRES
Pas de discours, Maison de confiance
Prix imbattables à qualité égale
Extraction SANS DOULEUR, 5 et 10 fr.
Nous soignons les Ass. sociaux au tarif
DENTISTES D'IDALGO de PARIS
Pass. Pommeraye, Gal. Statues, Nantes

avaient parcouru plus de 150 kilomètres.

Il n'est pas inutile de souligner l'intérêt que présentent ces sociétés hippiques rurales, tant au point de vue militaire qu'à celui de l'élevage.

Malgré le développement de la motorisation (développement nécessaire, mais qui doit être progressif et dosé) l'armée a encore, et aura longtemps encore, besoin d'un nombre considérable de chevaux, soit de selle, soit de trait léger ou même lourd, au moment de la mobilisation. Beaucoup d'éleveurs se sont découragés, et il est nécessaire d'enrayer ce découragement sous peine de nous trouver démunis au moment du danger et de devoir recourir à l'achat onéreux et aléatoire de chevaux à l'étranger.

Il est non seulement nécessaire d'avoir des cavaliers, mais aussi d'avoir des conducteurs, sachant s'en servir, les conduire et les soigner.

Il ne faut pas oublier non plus que les 3 millions de chevaux que compte notre cheptel représentent une valeur de quelque 10 milliards, qu'ils sont vivants, maréchaux, forgerons, selliers, etc., et que leur nourriture offre à notre agriculture un débouché d'environ 6 milliards. Le cheval français est donc une richesse nationale qu'on ne peut laisser ni mourir ni même périr.

Un effort a été fait, il faut le reconnaître. Mais est-il suffisant ?

Des concours ont été organisés et dotés de prix, minimes d'ailleurs, par les ministères de l'Agriculture et de la Guerre. Cet effort doit être continué, non pas tant par l'attribution de prix plus nombreux et plus importants que par l'aide morale apportée aux initiatives privées.

Les prêts de chevaux doivent être développés, et surtout le prêt de matériel, harnachements, voitures, qui coûte peu à l'Etat ; toutes facilités devraient dans ce sens être données aux sociétés rurales.

Souhaitons donc qu'elles trouvent auprès des diverses administrations intéressées, toute l'aide dont elles ont besoin et ne viennent pas entraver leur effort. — L. de M.



CRYOLOX

PRODUIT FLY-TOX

à base de composés fluorés remplace les arséniques sans présenter leurs dangers.

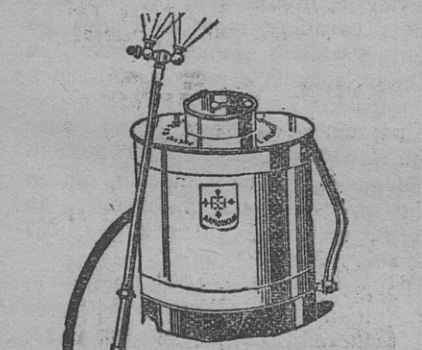
Boîte échantillon, pour 20 litres, Frs 4.50
Boîte standard, pour 100 litres, Frs 15.
Prix spéciaux par quantités.
Société LE FLY-TOX
22, rue de Marignan - PARIS (8^e)

Pulvérisateurs à dos

Indispensables dans toute exploitation ; pour le traitement des arbres fruitiers, la destruction des mauvaises herbes dans les blés, la lutte contre le doryphore, le traitement de la vigne, la désinfection des étables, écuries, etc... Contenance 15 litres, fabrication très robuste.

Prix net pour nos adhérents, FRANCO gare de destination :
En CUIVRE ROUGE..... 128 fr.
En CUIVRE PLOMBÉ..... 138 »

Reduction de 6 francs par appareil pris à Nantes.



Nous pouvons fournir en supplément :
Rampe plombée à 3 jets pour l'acide 25 fr.
Lance cuivre avec jet à arc... 18 »
Lance cuivre avec jet Gobet pour arbres fruitiers, vigne, pommes de terre, etc..... 13 50
Prix net, marchandise prise à Nantes.

LE CULTIVATEUR ISOLE EST FAIBLE ; GROUPE EN SYNDICAT, IL DEVIENT PUISSANT.

CHRONIQUE DU BLÉ

Le Projet de l'A. G. P. B. pour l'Assainissement du Marché

Une délégation de la Commission permanente de l'A. G. P. B., conduite par M. Pointier, a été reçue, le 21 juin, par M. Cathala, ministre de l'Agriculture.

La délégation venait attirer l'attention du Ministre sur les risques graves qu'il y aurait à aborder la prochaine campagne sans avoir rien prévu pour l'élimination éventuelle d'excédents si les circonstances rendaient nécessaire un nouvel effort d'assainissement du marché.

Elle a insisté sur l'impossibilité absolue de résoudre les difficultés d'une nouvelle année excédentaire avec les dispositions inscrites de la loi du 24 décembre 1934 (contingentement des emblavures, contingentement des livraisons individuelles des producteurs, blocage des excédents à la ferme). Cette loi inapplicable, si on voulait la faire jouer, achèverait le désordre et la désorganisation du Marché.

Dans ces conditions, le Gouvernement serait-il désarmé si, après le départ du Parlement, une récolte d'importance inattendue le mettait brusquement en face d'une nouvelle aggravation de la crise ?

La délégation a remis au Ministre le projet de l'Association Générale des Producteurs de Blé pour l'exportation obligatoire des excédents par un organisme interprofessionnel à la charge des producteurs ou des consommateurs, selon le prix du blé.

La délégation a indiqué au Ministre que si les circonstances mettaient dans l'obligation d'intervenir pour sauver le Marché d'une nouvelle débâcle, c'est sur la base des projets de l'Association Générale des Producteurs de Blé que le Gouvernement devrait, dès maintenant, avant le départ du Parlement, prévoir la possibilité d'agir avec l'organisation professionnelle.

Simple Question

Le précédent Gouvernement n'a pas cessé d'arrosar de ses faveurs et de sa main substantielle certains journaux prêts à toutes les besognes. Pendant huit mois, les aboyeurs n'ont pas arrêté de calomnier les groupements agricoles.

Le procédé est bien connu. Il n'a trompé personne. Mais une question se pose aujourd'hui.

Le Ministre d'Etat du nouveau Gouvernement va-t-il continuer librement le petit jeu qu'il jouait comme Président du Conseil ? Ce serait fâcheux et dangereux.

La Vente des Blés de stockage

La liquidation des blés de report de 1933 va permettre d'intensifier le placement des blés de stockage.

Le décret du 19 juin suspend, en effet, l'obligation d'emploi des blés de report, il prévoit en même temps des dispositions pour assurer le placement du reliquat par exportation ou dénaturation.

Ainsi se trouve assurée, fin juin, la vente de tout le stock reporté qui devait primitivement être terminée au 1^{er} avril.

Malgré les efforts financiers consentis pour assurer l'exportation des blés de report qui n'ont pas été achetés par la meunerie, c'est un retard de près de deux mois qu'il faut enregistrer.

Nous devons remercier le nouveau Ministre de l'Agriculture, M. Cathala, d'avoir su prendre la décision quelques jours après son arrivée.

En même temps le décret du 19 juin fixait le pourcentage d'emploi de blés de stockage à 60 %. Nous intervenions immédiatement auprès du Ministère pour signaler la nécessité de hâter la vente des blés stockés avant l'arrivée de la nouvelle récolte.

Il est indispensable, en effet, de rattraper le retard dans la vente des blés de la première moitié qui devait être terminée au 15 juillet.

Par ailleurs, par suite de l'incertitude qui règne à propos de la prise en charge certains producteurs étaient tentés de livrer sur le marché libre des blés de la deuxième moitié.

C'est pour ces raisons que le pourcentage d'emploi de blés stockés vient d'être porté à 75 % par décret du 26 juin. Là encore une décision immédiate a été prise très rapidement en accord avec les groupements professionnels. C'est une heureuse méthode de travail que les cultivateurs enregistrent avec satisfaction.

Mais, pour que cette mesure donne son plein résultat, deux conditions doivent être remplies :

1^o Le contrôle de l'emploi des blés stockés en meunerie pour être efficace doit être complété par un contrôle des exconérations.

Or, les rentrées des taxes à la production et à la mouture en avril montrent que le volume des exconérations atteint encore plus de la moitié des blés tritués mensuellement. (La taxe à la production a donné, en avril, 12.302.000 francs, correspondant à un peu plus de 3 millions de quintaux, chiffre inférieur au rendement de la taxe en octobre, époque où son taux n'était que de 3 francs). La réduction de l'écart de prix entre blés stockés et blés libres doit permettre d'assurer au contrôle une plus grande efficacité.

Il est indispensable de le faire sans retard et avec une rigueur égale pour tous.

2^o Les tribunaux doivent sanctionner comme il convient les manquements dans l'application de la législation.

Nous avons signalé au Gouvernement les jugements prononcés ces semaines dernières par le tribunal de Montluçon notamment. Le Ministre de l'Agriculture est intervenu auprès du Ministre de la Justice pour montrer la nécessité de réformer en appel ce jugement contraire à la lettre et à l'esprit de la loi.

De même, le Ministre de l'Agriculture s'est ému du scandaleux jugement de Montfort-sur-Meu, condamnant un contrôleur qui s'était borné à se conformer aux consignes du Ministère de l'Agriculture ; ce jugement doit être également modifié.

Si les tribunaux continuaient à se montrer hostiles à l'application des lois économiques, il serait absolument impossible d'effectuer le redressement nécessaire.

La prise en charge des Blés au 1^{er} Juillet

Les documents administratifs continuent à s'accumuler sur cette question de la prise en charge. Un nouveau décret du 22 juin vient confirmer les instructions aux préfets et aux directeurs des Services Agricoles sur les conditions de déclaration et de recensement. Mais les deux points qui préoccupent l'opinion agricole restent encore en suspens :

1^o Quelle garantie de prix sera assurée aux blés pris en charge ?

2^o Comment en sera effectuée la liquidation ?

Sur ces deux points une décision rapide du Gouvernement s'impose. Loi et discussions parlementaires sont extrêmement confuses et permettent des interprétations contradictoires.

Mais, au-dessus des questions juridiques, il y a des questions de fait et d'équité qui doivent guider l'action gouvernementale.

En ce qui concerne la garantie accordée aux blés des coopératives qui doivent être pris en charge, il est impossible de donner le prix de 79 francs, cours moyen des six premiers mois du blé rendu Paris.

Cette garantie serait inférieure aux cours pratiqués ces dernières semaines. Ce serait inciter les producteurs à vendre immédiatement. Or, il ne faut pas oublier que si la prise en charge est facultative pour les producteurs individuels elle est obligatoire, en fait, pour les blés de stockage.

Cette garantie serait inférieure au prix payé par l'Intendance pour ses achats de blés libres.

Donner une garantie aussi faible aux blés sous contrats de stockage serait décourager complètement l'effort d'organisation.

On oublie le service rendu à l'ensemble de la culture par les groupements agricoles. Le stockage fait par les groupements a permis d'éviter un effondrement plus grand des cours.

Ce serait une injustice de n'en pas tenir compte.

La question dépasse d'ailleurs la portée du prix lui-même. La décision du Gouvernement aura une répercussion beaucoup plus étendue. Ce sera la « pierre de touche » qui permettra de juger de sa politique à l'égard de l'organisation professionnelle.

Le Gouvernement qui dit sa volonté de collaborer avec les Associations agricoles doit rompre avec les errements des Gouvernements précédents.

Pour rassurer l'opinion agricole, il faut au plus tôt fixer les conditions de liquidation des blés pris en charge.

Si le Gouvernement — contrairement aux engagements démocratiques pris au mois de décembre — ne peut pas, faute de crédits et faute d'organisation commerciale, acheter pour revendre, il doit au moins faire le nécessaire pour que le prix garanti soit respecté.

Une chose est certaine : la loi a voulu supprimer le report. Il est donc impossible de renouveler purement et simplement l'obligation d'emploi en meunerie. Il faut assurer la garantie de prix par un organisme tiers. Des propositions précises ont été faites au Ministère :

a) On peut demander à l'Intendance de prendre un tonnage limité correspondant aux quantités de son stock de sécurité dont la conservation est difficile. Cette opération ne porterait que sur une quantité restreinte.

b) Si la liquidation des blés pris en charge est assurée par le jeu d'un pourcentage d'emploi il faut éviter un décalage de cours. Ces blés pourraient être employés obligatoirement par la meunerie au cours commercial. La différence permettant de donner aux groupements le cours garanti serait récupérée soit au moyen d'attestations représentant la différence de cours entre les blés de stockage et les blés libres, soit au moyen d'une taxe uniforme sur la farine.

Une formule simple et pratique peut être trouvée en accord avec les autres professions pour ménager les intérêts légitimes de tous.

Les perspectives de la nouvelle Récolte

De très nombreuses réponses nous sont parvenues au questionnaire du 15 juin. Nous remercions très vivement nos adhérents de leurs précieuses indications. Une impression d'ensemble reste cependant très difficile à dégager.

Les renseignements reçus sont très variables d'une région à l'autre et souvent même dans la même région. Par ailleurs, la récolte peut encore évoluer dans beaucoup de départements.

Région Nord : Dans l'ensemble la récolte s'annonce moyenne ou assez belle.

La plupart de nos correspondants indiquent une récolte inférieure à l'an dernier. Certains signalent des attaques de rouille et de piétiens.

Le retard de la récolte, qui paraissait atteindre une quinzaine de jours au début du mois, va en éliminant.

Si dans l'ensemble de la région Nord une très grosse récolte paraît devoir être exclue — à part quelques exceptions — il n'apparaît pas que les résultats s'annoncent au-dessous de la moyenne.

Les quantités de blés restant en culture sont très peu importantes ; les blés stockés sont très rares, les blés stockés sont pour la plus grande partie logés dans les magasins des coopératives.

Région Est : Perspectives assez belles ou moyennes selon les départements mais sensiblement inférieures à celles de l'an dernier.

Région Ouest et Centre

Récolte moyenne, moins régulière que ces dernières années. On nous signale des champs envahis de mauvaises herbes et des attaques de rouille.

Les blés libres en culture sont en quantité très réduite. C'est d'ailleurs l'impression de toutes les régions ; il ne reste à peu près que les blés coopératifs.

Régions Est-Central et Massif Central : Récolte assez bonne ou moyenne selon les départements.

Régions Sud-Ouest et Midi : Récolte variant selon les départements, de moyenne à bonne. Les départements méridionaux, notamment, signalent des blés clairs et sales.

En résumé, la perspective d'une récolte bonne moyenne paraît être en ce moment la note générale. Mais la récolte n'est pas acquise, et une évolution est encore possible. Des granges ou des pluies abondantes ont causé certains dégâts.

Mais il faut être prêt à toute éventualité et ne pas croire qu'une récolte déficitaire serait une solution.

Si nous devions avoir une récolte très inférieure à la moyenne, il faudrait — ne l'oublions pas — pour éviter un désastre de la culture, une très large revalorisation des cours.

De très nombreux producteurs nous signalent la situation presque désespérée de la culture. Croit-on qu'une mauvaise récolte que cette situation difficile pourrait s'améliorer ?

Il faut réagir contre la tendance naturelle à l'optimisme officielle de considérer une mauvaise récolte comme une situation à la crise.

Le Stockage de la Récolte 1935

L'Union Nationale des Coopératives de vente et de transformation du blé a formulé, dans sa séance du 13 juin, des demandes précises pour l'organisation du stockage 1935.

Elle a souligné l'importance de cette opération, prévue d'une manière permanente par la loi du 10 juillet 1933.

Elle a demandé des garanties très précises pour assurer le placement des blés stockés dans le cadre de la campagne.

Pour permettre aux coopératives de s'organiser, la publication du nouveau cahier des charges s'impose de toute urgence.

Quel que soit le résultat de la récolte, le stockage en vue de la vente échelonnée s'impose pour venir, au lendemain de la moisson, en aide aux producteurs qui ne peuvent pas résister, et pour régulariser le marché au cours de la campagne.

Les conditions imposées aux groupements doivent permettre d'éliminer les groupements de façade, dont un certain nombre ont été créés ces années dernières, le plus souvent pour des motifs politiques ou personnels.

Pour remettre de l'ordre dans ce mouvement professionnel, il faut que le Gouvernement précise sa politique coopérative, qu'il fixe les garanties durables données au mouvement et les devoirs qui en doivent être la contrepartie nécessaire.

A. G. P. B.

Les Vitamines en Agriculture

Tout d'abord, que sont les vitamines ? Ce sont des substances indispensables à la vie et répondant à une formule chimique déterminée. Il ne faut pas confondre avec les hormones qui, bien que du même genre, sont dissimilables puisqu'elles se créent dans les glandes closes à l'intérieur de l'organisme.

Si dans l'antiquité on les ignorait, on en connaissait néanmoins leur action. Socrate nous en parle en décrivant le béri-béri, maladie provenant de la carence de la vitamine B. De même on donnait des citrons aux marins parce que, par empirisme, on avait remarqué son action antiscorbutique.

La première vitamine qui pût être isolée fut la vitamine A, en 1911. Mais c'est surtout depuis 1923 qu'on les a étudiées et les résultats obtenus sont une des plus grandes découvertes qui ait été faite dans l'alimentation des animaux. Elles jouent un rôle d'autant plus prépondérant que le mode d'élevage s'éloigne de la nature.

Nos animaux de race précoce demandent plus de vitamines que n'en donne la nature, parce qu'ils sont de plus grands assimilateurs que les races anciennes. Ils grandissent plus vite. Il faut qu'ils se fassent rapidement un squelette. Si on ne veut pas avoir d'accidents, la ration devra être calculée de façon à parer aux carences éventuelles.

Nos céréales à grands rendements contiennent moins de vitamines que celles d'autrefois, parce que, pour une large part, on a remplacé le fumier par des engrais chimiques qui en sont dépourvus.

Dans l'élevage du poulet en batterie, tel qu'on le pratique en Belgique, où les animaux sont pris dans une sorte de carcan fixe qui les empêche de se déplacer, le seul mouvement qu'ils puissent faire étant de tendre le cou pour manger, les aliments vitaminés sont alors indispensables. On arrive ainsi à une rapidité de croissance et d'engraissement vraiment foudroyante, au détriment, il est vrai, de la saveur de la chair du produit.

Il y a plusieurs vitamines et chacune d'elles joue un rôle différent.

La vitamine A, hyposoluble, est extraite des huiles de poissons et conservée dans les huiles de tourteaux. Elle intervient dans le métabolisme cellulaire et dans l'utilisation des graisses. Son absence dans la ration amène l'arrêt de la croissance de la xérophtalmie et une calcification de l'os et de la moelle, ce qui amène la mort. On la trouve dans le foie des légumineuses, le chou et le son de blé.

Les vitamines B, qui sont antiréceptives, et qui jouent un rôle dans l'utilisation des hydrates de carbone. On les rencontre en quantités importantes dans les céréales, le lait, le vin, etc.

La vitamine C est antiscorbutique. Le chou, la salade, le colza, le citron et surtout le cristallin de l'œil en contiennent.

La vitamine D est antirachitique, on l'extrait de la levure de bière ; elle intervient dans la fixation de la chaux et du phosphore, dans le squelette des animaux jeunes. Il y a deux formes de rachitisme. La première, quand le rapport phosphore-calcium n'est plus normal, c'est-à-dire s'éloigne de 0,66. La deuxième provient de l'absence de la vitamine D qui permet à ce phosphate de se déposer dans le collagène. Mais les glandes surrénales, les globules blancs et la matière nerveuse des animaux,

contiennent du cholestérol et de l'ergostérol, qui sont des dérivés de la vitamine D. En soumettant l'animal aux rayons ultra-violet, on active ce cholestérol et l'ergostérol et on obtient une action antirachitique. Des expériences ont été faites à ce sujet au jardin zoologique d'Anvers et ont donné des résultats probants, mais d'applications difficiles à la ferme. Ce qui est intéressant au point de vue pratique, c'est l'irradiation. On incorpore aux farines de l'ergostérol provenant de la levure de bière et on soumet le mélange aux rayons ultra-violet, l'ergostérol, ainsi activé, prend les propriétés antirachitiques de la vitamine D et les conserve pendant seize mois. Voici le processus : cette irradiation à la Maison sanders, le mélange arrive en couches minces sur un tapis roulant ; il passe sous les rayons d'une série de lampes. En même temps des aspirateurs renouvellent l'air ambiant. Les lampes de quartz produisant des rayons ultra-violet et de l'ozone qui, peu à peu, formeraient un écran imperméable aux radiations.

Pareillement, mais à un degré infiniment moindre, l'exposition au soleil donnerait les mêmes résultats. Ces bienfaisantes radiations solaires, dont manquent les enfants des villes, et qui expliquent l'actuelle tendance au nudisme, contiennent des rayons ultra-violet.

Enfin la vitamine E, dite de reproduction. Son absence amène un arrêt de la spermatogénèse. On la rencontre dans le germe de blé, la laitue, etc.

Ce qu'il faut surtout chercher, c'est l'équilibre, et pour cela le contrôle biologique est indispensable. C'est pour l'établir que la Maison Sanders, avec une haute maîtrise, a créé des centres d'expérimentation.

Dans ces centres, nous avons vu les résultats d'une aussi savante et aussi sérieuse production. Résultats tangibles qui justifient et couronnent tant de travaux.

Travaux sur lesquels nous reviendrons à propos des sels minéraux et des diastases.

Michel DE CAMIRAN,
Ingénieur agricole, Grignon.

CONCOURS DE BOURSES d'Enseignement commercial

Un concours pour l'obtention de Bourses Pigier aura lieu le lundi 15 juillet prochain. Peuvent y participer les jeunes gens et jeunes filles de 12 à 18 ans. Demander les conditions aux COURS PIGIER, 6, Rue Crenelin à NANTES.

Ecole Supérieure d'Agriculture et de Viticulture d'Angers

L'examen d'entrée à l'Ecole Supérieure d'Agriculture et de Viticulture d'Angers aura lieu les 15, 16 et 17 juillet, examen indispensable pour les candidats non pourvus du baccalauréat complet.

L'Ecole ouvrira l'an prochain un cours préparatoire à l'examen d'entrée, pour les élèves non pourvus du baccalauréat complet.

S'adresser, pour tous renseignements, au Directeur de l'Ecole, 33, rue Rabelais, à Angers.

La Lutte contre le Mildiou de la Pomme de Terre

Le mildiou de la pomme de terre, causé par un champignon parasite, le « phytophthora infestans », est une maladie très redoutable qui, certaines années, compromet la culture du précieux tubercule.

Il a été observé pour la première fois en Europe, en 1840, mais c'est seulement à partir de 1845 qu'il prit le caractère d'une véritable épidémie et qu'il commença à causer des ravages extrêmement sérieux.

En France, en 1910, la maladie revêtit un caractère d'extrême gravité, et M. Daucourt, professeur de biologie végétale à l'Institut national agronomique, évalua à 180 millions, pour l'ensemble du territoire, les dommages causés par le mildiou.

Cette année, il est à craindre que la maladie fasse à nouveau parler d'elle, en raison des conditions nettement favorables au développement du cryptogame qui en est l'auteur.

Il importe, en effet, de savoir que le mildiou de la pomme de terre est une maladie des temps humides et que les pluies abondantes et chaudes favorisent sa propagation, surtout si elles succèdent à une période de refroidissement un peu prolongée ayant mis la plante en état de réceptivité à la maladie.

L'époque de la plantation exerce aussi une certaine influence. On a constaté que les plantations hâtives de variétés sensibles sont atteintes les premières ; de même, une plantation serrée favorise le développement et l'extension de la maladie.

La nature du terrain influe également sur le développement du mildiou, dont les effets sont plus à redouter, en sol argileux qu'en sol léger.

Il est, en outre, communément

admis qu'un apport important de matières azotées, sous forme de fumier frais, est favorable au mildiou. La dessiccation du feuillage, qui apparaît comme grillé par le feu, est le symptôme le plus visible du mal. Souvent, dès la mi-juin, on remarque ça et là, au milieu d'un champ, les feuilles de quelques pieds se couvrir de larges taches qui grandissent et se multiplient rapidement surtout quand le temps est humide et chaud ; elles envahissent les pétioles et les tiges aussi bien que les feuilles encore saines.

Presque toujours la mort de la feuille est annoncée par l'apparition, autour de ces taches, d'un duvet blanchâtre que le microscope montre formé de filaments ramifiés, appelés mycélium.

Ces filaments fructifères sont de véritables arbuscules dont les ramifications ultimes portent des conidies qui sont les organes de reproduction du champignon. Le duvet apparaît d'abord à la face inférieure, puis supérieure des feuilles.

Le mycélium prend un grand développement dans les fissures de la feuille entre les cellules desquelles il se glisse. Il produit des altérations profondes, formant des taches brunes qui grandissent, se multiplient et se rejoignent.

Le champignon n'est pas saprophyte ; il n'a pas la partie attaquée du végétal, mais continue à vivre dans les organes sains.

Les tiges de la pomme de terre peuvent être attaquées directement par le champignon, mais, le plus souvent, elles le sont par l'intermédiaire des feuilles ; dans les deux cas, elles ne croissent et meurent bientôt.

Sur les tubercules, le parasite pénètre de la même manière et provoque des altérations analogues à celles des feuilles ; quand elles se manifestent, elles sont particulièrement graves et peuvent entraîner la perte de la presque totalité de la récolte.

L'infection du tubercule peut se produire de diverses manières : par exemple, par contamination directe des tubercules dans le sol, grâce aux spores tombées du feuillage malade et entraînées dans le sol par les pluies ; parvenues au contact des tubercules, ces spores germent si elles rencontrent des conditions favorables à leur évolution et peuvent ainsi infecter le tubercule.

La contamination des tubercules peut aussi se faire au moment de l'arrachage, lorsque ces derniers sont laissés au contact des fanes malades. Si l'humidité du milieu est à cette époque favorable à l'évolution des spores du cryptogame, celles-ci germent et infectent les tubercules d'autant plus facilement que ceux-ci présentent des blessures ou déchirures par où s'introduit le champignon.

Les méthodes de lutte contre le mildiou sont basées sur la connaissance exacte de la biologie du champignon.

Il est possible de restreindre, dans une large mesure, les dégâts dus au mildiou par des traitements préventifs appropriés, convenablement exécutés, qui protègent le feuillage de la brûlure et les tubercules de la pourriture. Ces traitements sont réalisés à l'aide de bouillies soigneusement préparées et où rien n'est négligé en vue d'en assurer l'efficacité.

La bouillie bordelaise, basée

semble la mieux adaptée à la lutte. Sa préparation peut être réalisée de la manière suivante : on fait dissoudre, dans un récipient en bois, deux kilos de sulfate de cuivre dans 100 litres d'eau ; puis on fait éteindre dans une certaine quantité d'eau 1 kilo de chaux grasse en pierre. On verse peu à peu le lait de chaux dans la solution de sulfate de cuivre et on continue, en remuant fortement le mélange, jusqu'à ce que la couleur change et devienne d'un bleu laiteux. La bouillie ainsi obtenue doit être employée sans retard.

L'adhérence de la bouillie peut être augmentée en l'additionnant de 50 grammes de caséine ou d'un litre de lait écrémé par hectolitre.

Il est indispensable d'opérer le traitement en temps opportun et, au plus tard, dans la première quinzaine de juillet. L'arrosage doit être abondant et c'est à raison de 10 à 12 hectolitres par l'hectare qu'il convient de répandre la solution. Il ne faut pas économiser la bouillie et l'aspersion même du sol présente l'avantage de protéger les tubercules contre la contamination par les germes qui se trouvent à la surface.

L'application de la solution cuprique a lieu en une ou deux fois. Aimé Girard a conseillé le traitement unique, mais il semble bien qu'il y ait avantage à pratiquer deux pulvérisations, surtout lorsqu'on dispose d'appareils à traction ; la première a lieu fin juin, commencement de juillet, et la seconde quinze jours plus tard. On arrive ainsi à protéger les feuilles qui continuent à se former jusqu'au milieu de l'été dans certaines variétés.

Le traitement n'exige pas beaucoup de temps. Les petites fermes

peuvent se contenter de pulvérisateurs à dos ; dans les exploitations d'une certaine importance, on se servira de pulvérisateurs à grand travail.

Grâce à cette opération encore trop méconnue et qu'il y a intérêt à généraliser, on peut obtenir, en année favorable au développement du mildiou, une augmentation appréciable de rendement.

En dehors du traitement préventif effectué à la bouillie bordelaise, il y a certaines précautions essentielles d'ordre culturel à observer si l'on veut engager une lutte efficace contre le « phytophthora infestans ».

C'est ainsi que le buttage est conseillé pour préserver de la contamination les tubercules en terre.

À la suite d'une forte invasion de mildiou, il est, en outre, indispensable de récolter assez tôt et, de préférence, si la chose est possible, en période de beau temps ; de couper et de récolter les fanes par temps sec et de les détruire, de préférence, par le feu ; d'attendre quelques jours avant de procéder à l'arrachage ; d'éliminer les tubercules pourris même légèrement ; de laisser les autres se ressuyer à l'air, sur place ou sous un hangar, avant de les rentrer.

E. SANZILLON,
Ingénieur agricole.

POUR AUTOS OL

MARCHES DE LA VILLETTE Du Lundi 1er Juillet 1935 Table with 4 columns: ANIMAUX, Arrivages, Cours Officiels, Prix Approximatifs

Marché du Lundi. - Arrivages par Départements Table with 2 columns: Département, Arrivages

Association Générale des Producteurs de Viande

La non application de la Loi sur le Marché de la Viande. La situation. Le marché du bétail et des viandes s'est alourdi dans son ensemble à la fin du mois de juin...

La situation. Le marché du bétail et des viandes s'est alourdi dans son ensemble à la fin du mois de juin...

La situation. Le marché du bétail et des viandes s'est alourdi dans son ensemble à la fin du mois de juin...

Chronique des Marchés

Marché de la Villette. La température, restée favorable pendant la plus grande partie du mois de juin, avait permis un écoulement de la viande assez satisfaisant...

Grandes Réseaux de Chemins de Fer français. A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet, les billets d'aller et retour ordinaires délivrés à partir du mardi 9 juillet 1935 seront exceptionnellement valables...

Chemin de Fer de l'Etat. A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet, les billets d'aller et retour ordinaires délivrés à partir du mardi 9 juillet 1935 seront exceptionnellement valables...

AVIS AU PUBLIC. Le train autorail rapide 996 circulant entre La Rochelle et Nantes-P.O., à partir du 29 juin 1935, aura un arrêt facultatif, à titre d'essai, à Clisson (13 h. 50) sur demande faite par les voyageurs...

Foires et Marchés de la Semaine. Lundi 8 juillet. - Nantes, Héric, Donges, Herbignac. Mardi 9. - Boussay, Derval. Mercredi 10. - Saint-Philbert-de-Grandrieux, Châteaubriant, Guéméné-Penfao, Notre-Dame-des-Landes. Jeudi 11. - Aigrefeuille, Ancenis, Saint-Malo-de-Guersac. Vendredi 12. - Sainte-Pazanne, Saint-Lyphard.

INSTITUT DENTAIRE NATIONAL

23, Place de la Bourse (angle Rue de la Fosse) - NANTES. Qu'appréciez les gens de la campagne? De tout temps, les gens de la campagne ont péniblement gagné l'argent à la sueur de leur front...

Assurances Sociales

Société Mutuelle Agricole du Syndicat. A la suite d'un accord intervenu entre notre Conseil d'administration de la Société Mutuelle Agricole et celui de la Caisse Familiale, 10, rue de Bel-Air, il a été décidé que les opérations diverses concernant l'application de la loi sur les Assurances Sociales, seront effectuées, jusqu'à nouvel ordre, à la CAISSE FAMILIALE, 10, rue de Bel-Air, à Nantes...

L'Incorporation de la Classe 1935

Le Ministre de la Guerre communique la note suivante : La question est posée de savoir à quelle date seraient appelés sous les drapeaux les jeunes gens appartenant à la classe 1935. Un projet de loi, actuellement en instance devant le Parlement, prévoit qu'à partir de 1936 le contingent ne sera plus appelé qu'une fois par an, en principe en octobre, et que l'incorporation d'avril sera supprimée...

Combattons les Pucerons nuisibles aux Cultures

Le sulfate de nicotine est soluble dans l'eau, mais on ajoute le savon pour augmenter le pouvoir mouillant de la bouillie. PULVERISATION. La pulvérisation doit être assez fine pour se répandre en brouillard et mouiller intégralement les organes des plantes, mais la puissance des jets doit être néanmoins suffisante pour pouvoir pénétrer dans le feuillage souvent cloqué et enroulé où les pucerons se trouvent abrités. On devra avoir recours à des appareils donnant au moins 6 kilos de pression et possédant des jets facilement orientables. La nicotine s'emploie sans aucun danger pour la végétation, elle n'occasionne aucune brûlure, même aux plantes délicates, lorsque les concentrations ne dépassent pas celles que nous avons indiquées. Pour les cultures maraichères et les fruits prêts à être consommés, il est recommandé de s'abstenir de traiter trois jours avant la récolte et de bien laver les légumes à grande eau avant la consommation. ROTENONE. Le Rotenone est un principe chimiquement défini, voisin des glucosides contenus dans les racines de diverses légumineuses exotiques telles que les Derris, Lonchocarpus, etc., dont certaines espèces en renferment jusqu'à 8 %. Ce principe est extrêmement actif contre les insectes et agit à la fois par contact et ingestion. En tant qu'insecticide de contact, le Rotenone vaut certainement la nicotine et à efficacité égale, seul le prix de revient doit intervenir. Aujourd'hui, on trouve le Rotenone assez couramment dans le commerce des insecticides et tout porte à croire que son emploi se généralisera bientôt sur une échelle beaucoup plus vaste. QUASSIA AMARA. La quassine, glucoside contenu dans le bois et les racines d'un arbre de la Guyane (Quassia amara) a connu et connaît encore une certaine faveur parmi les arboriculteurs de la vallée du Rhône qui l'utilisent pour lutter contre le puceron vert du pêcher (Hyalopterus arundinis). Le quassiane ne vaut certainement pas la nicotine ou le rotenone, mais malgré sa faible valeur toxique, il semble posséder un pouvoir répulsif vis-à-vis du puceron vert du pêcher qui ne réenvahit généralement pas les arbres traités par cet insecticide. EMULSIONS DILUÉES D'HUILES VÉGÉTALES. Les émulsions d'huiles végétales (huile d'arachide ou huile d'olive) donnent d'excellents résultats dans la lutte contre les pucerons et trouvent leur emploi particulièrement indiqué contre les espèces résistantes telles que le puceron lanigère du pommier qui se trouve radicalement détruit par une seule pulvérisation d'huile d'arachide à 1,5 %. La formule qui donne les meilleurs résultats contre le puceron lanigère, susceptible de s'employer toute l'année, est la suivante : Eau 100 litres, Huile d'arachide 1 lit. 1/2, Ammoniaque ordinaire du commerce 500 cc., Acide oléique 750 cc. Remarques. - La réussite de cette émulsion n'offre pas la moindre difficulté, elle est certaine, son prix de revient est extrêmement modique (environ 8 francs la dose pour 100 litres), son efficacité très élevée, nettement supérieure à celle de la nicotine. Elle constitue le traitement idéal à appliquer contre le puceron lanigère qu'elle arrive à « mouiller » intégralement : son emploi est également tout indiqué sur le puceron du chou, le puceron vert du pommier, le puceron noir des fèves, etc. Il ne faut pas attendre que l'invasion de pucerons vêts soit en voie de généralisation pour effectuer les premiers traitements ; il serait impossible, en effet, de l'enrayer complètement et les pulvérisations devraient être continuées toute l'année. Une surveillance attentive des plantations à partir du mois de mai permettra de découvrir les arbres atteints ; en coupant et détruisant aussitôt toutes les feuilles et pousses parasitées, on peut espérer prévenir l'invasion ou tout au moins la retarder considérablement, ce qui est important pour les variétés précoces comme Amsden, Précoce de Halle. C'est en pratiquant ces simples mesures d'hygiène que beaucoup d'arboriculteurs réussissent à maintenir en excellent état leurs plantations de pêchers. (On consultera avec fruit l'ouvrage de M. Paillet, « Les insectes nuisibles des vergers et de la vigne »).

PLANTEZ Vos Betteraves avec l'engrais Salmon PRIMOSÉINE. Vos Choux avec la PRIMOSÉINE, engrais Salmon. parce que cet engrais démarrant vite leur convient bien parce que cet engrais puissant, durable, sert ensuite au Blé. parce que vous aurez les énormes mais les plus tendres choux parce que vous éviterez la brime grâce à la composition PRIMOSÉINE.

Offres et Demandes. Service réservé à nos adhérents. Ecrite ou s'adresser au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes. Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion. OFFRES. 70. - A louer pour le 1er novembre 1936 : Deux FERMES situées commune de Bécon-les-Granits, d'une contenance d'environ 45 hect., et commune de St-Jean-de-Linières, d'une contenance d'environ 20 hect. Pour tous renseignements, s'adresser à M. Lory, expert foncier à Saint-Georges-sur-Loire (M.-et-L.). 71. - A louer pour le 25 avril 1936, une FERME de 25 hectares, à Bouaye. S'adresser M. Poisson, la Mevellière, Bouaye. 72. - A louer pour la Toussaint 1935, cause décès, une FERME de 32 hectares, commune de Moisdon-la-Rivière. S'adresser à M. Jean Roche, expert et régisseur, Villa Maria, Châteaubriant (Loire-Inf.). 73. - A louer, libres de suite, deux FERMES de 15 hectares chacune, à deux kilomètres de la route de Vannes et à 15 kilomètres de Nantes. Prendre adresse au Syndicat. 74. - A vendre : 1° SCIE électrique et MOTEUR ; 2° PORTILLON de 2° x 0°80, bon état. S'adresser à Mme Bully, 28, rue du Frère-Louis, Nantes. 75. - PLANT DE BETTERAVE à vendre, 5.000 environ. S'adresser au bureau du Syndicat. DEMANDES. 182. - On demande pour la campagne, CELIBATAIRE, sérieux, jardinier ayant permis de conduire. Références demandées. 184. - MENAGE jardinier, chauffeur ; femme basse-cour, demande place, aux environs de Nantes de préférence. S'adresser au Syndicat. 185. - On demande JEUNE HOMME pour culture maraîchère, ayant son permis de conduire, poids lourds. Inutile de se présenter sans références. S'adresser au Syndicat. 186. - On demande JEUNE HOMME pour culture maraîchère, ayant raichère. S'adresser au Syndicat. 187. - JEUNE MENAGE demande place comme garde ou jardinier. S'adresser au journal. 188. - On demande JEUNE BONNE de 15 à 16 ans, pour aider au ménage, région Nantes-Saint-Joseph. Ecrite au Syndicat qui transmettra. 189. - On demande pour Hospice du Croisic, FILLE ou VEUVE sérieuse (bonnes références) pour travail de ferme et aide au ménage. S'adresser à Supérieure Etablissement, Le Croisic (Loire-Inf.). Prix-Courant (DETAIL) Alimentation du Bétail. Remouillage de fèves..... 43 » Riz Saigon n° 1..... 80 » Brisures de Riz..... manquent Issues de Riz blanches..... 60 » Farine de Manioc..... 70 » Farine « Le Titan » pour porcs et bovins, les 100 kil. départ..... 68 » Farine Arachide « Armor » qualité courante..... 70 » qualité extra-blanche..... 75 » Farine « Kystett »..... 155 » Farine lactée T. T..... 165 » Mais pour volailles..... au cours Tourteau amélioré Chepteline 77 » Aliments mélassés. Mélasse Say..... 69 » Son mélassé Say..... 66 » Paille mélassée Say, 50 %..... 60 » Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Ardres. Produits des Etablissements Arsène Bertin. ALIMENTATION GENERALE. Provende « Sucraff » N° 1... 61 » ALIMENTATION DES BOEUF VACHES ET VEAUX. Optima lait : 1. cordon vert..... logé 69 » cordon rouge..... logé 75 » Optima veaux d'élevage : cordon vert..... logé 69 » cordon rouge..... logé 75 » Optima engraissement : pour boeufs..... logé 75 » Engrais azotés. Sulfate ammoniacal 20,40 %..... 88 » Nitrate de chaux 13 %..... 75 » Ammonite 15,50..... 77 » Cianamide granulée 20 %..... 98 » Polazote 12 % az.-24 % pot. 87 » Nitrate soude 16 % synthét. 80 » Majoration de 1 franc par 100 kilos pour livraisons inférieures à 1.000 kilos. Ces prix s'entendent marchandise prise à Nantes.

TANTE GERTRUDE

par le grand écrivain
B. NEULLIÉS

Il fut agréablement surpris en pénétrant dans le vieux monastère : une flamme joyeuse pétillait dans la grande cheminée de la pièce qui devait lui servir de salle à manger et où un dîner réconfortant l'attendait. Un bon feu avait été allumé aussi dans sa chambre.

Après ce long voyage fait par un temps glacial, dans une disposition d'esprit plutôt mélancolique, après cette première entrevue si pénible et l'émotion que lui avait causée la vue de ce pays où il avait passé de si heureux moments et où il rentrerait maintenant en déshérence, en déchu, Jean éprouva un singulier bien-être ; il eut la sensation infiniment douce d'être enfin, là, chez lui. La tristesse que l'avait envahi se dissipa peu à peu ; le courage lui revint.

Le lendemain, lorsque son régis-

seur se présenta devant elle, la châteline s'aperçut du changement qui s'était opéré en lui : le jeune homme était redevenu absolument maître de lui-même.

La dignité de son maintien, ses grands yeux noirs un peu tristes, au regard plein de franchise, ses traits fins, mais énergiques, sur lesquels se lisait la droiture du caractère, toutes ces particularités n'échappèrent point à Mlle de Neufmoulins ; elle en fut frappée.

— Regardez-moi ça ! murmura-t-elle *in petto*, comme elle préparait les livres de comptes et s'asseyait à côté de Jean. C'est un simple gueux et ça vous a des airs de prince du sang ! Parlez-moi un peu, après cela, des signes distinctifs de la race ! Je serai curieuse de voir la figure que fera mon futur neveu auprès de ce singulier personnage !

Le désir de la vieille demoiselle ne devait pas tarder à être satisfait.

Il y avait près de deux heures que Mlle Gertrude travaillait avec son intendante, dont, à sa grande satisfaction, elle avait pu apprécier déjà l'intelligence et les capacités, lorsque des cris joyeux les interrompirent.

— Hourra ! J'ai gagné ! Battu, mon cher ! Vous êtes battu à plate couture ! Toujours la victoire du sexe beau sur le sexe laid ! s'écria une

voix fraîche, tandis qu'un rire perlé éclatait comme une fusée.

Un soleil superbe brillait par la fenêtre entrouverte du bureau et Mlle de Neufmoulins quitta sa place pour jeter un coup d'œil dans la cour.

— Bonjour, tante Gertrude ! Vous ne direz pas que je ne suis pas matinal, hein ? C'est moi qui ai fait dénicher ce pauvre Pierre à neuf heures... et il en est tout grinchu ! Il bougonne depuis notre sortie d'Ailly ! Il faut dire aussi qu'il n'est pas content, car je l'ai battu ! et bien encore ! Je monte vous embrasser et vous raconter tout cela en détail.

Un pas vif et léger résonna bientôt dans le corridor et Paula, qui croyait sa tante seule, poussant la porte sans se donner même la peine de frapper, apparut sur le seuil, très crâne dans son costume de cycliste, éblouissante de fraîcheur et de beauté.

Elle s'arrêta, hésitante, à la vue de Jean ; ses joues se couvrirent d'une légère rougeur.

— Entre donc, dit Mlle de Neufmoulins ; c'est mon intendante.

Ce fut au tour de Jean de rougir.

« Ne fais pas attention », disait le ton dont fut prononcée cette simple phrase, « c'est n'est qu'un domestique ! »

Sans un mot, Jean se leva et, s'in-

clinant profondément devant Mme Wanel, il se disposa à se retirer ; mais Mlle Gertrude l'arrêta.

— Un instant, s'il vous plaît ; nous n'avons pas fini. Assieds-toi là, Paullette, et tâche de fermer le bec pendant cinq minutes. Ensuite, je serai à toi.

La jeune femme, subitement gênée, presque intimidée, ne trouvant pas de siège à sa portée, s'assit sans bruit sur le rebord de la fenêtre ouverte.

Elle était assise en face de Jean et elle l'examina avec curiosité. Le visage pâle, plutôt sévère, du régisseur lui plaisait ; sa voix basse, aux notes graves, la charmait ; elle écoutait avec un intérêt inconscient ses réponses, ses réflexions toujours polies, mais empreintes d'une froideur un peu hautaine.

Mlle de Neufmoulins avançait-elle une opinion hasardée, il avait une façon à lui de la réfuter qui arrêtait toute réplique et remettait les choses au point.

La vieille fille, de son côté, paraissait trouver une sorte de plaisir à contrecarrer le jeune homme, à le piquer au vif, mais elle ne parvint pas à le « coller », selon son expression, Jean Bernard, toujours maître de lui, avait répondu à tout.

Pendant ce temps, M. de Lanchères, qui s'étonnait de ne pas voir repa-

raître Mme Wanel, se décida à monter la rejoindre.

— C'est assez pour aujourd'hui, dit Mlle Gertrude en se tournant vers Jean, qui s'était levé en voyant entrer le jeune officier ; demain nous continuerons de débrouiller l'autre compte. Cette après-midi, vous pourrez aller à Ailly pour vous procurer un cocher et une berge. Savez-vous conduire ?

— J'avais un cabriolet à ma disposition chez le prince d'A... et je conduisais moi-même.

— Bon. C'est toujours utile de savoir le métier de cocher ; ça peut servir...

Et comme la vieille fille, en disant ces derniers mots, ne quittait pas du regard le jeune régisseur, elle vit un éclair passer dans ses yeux noirs.

— D'ailleurs, si vous n'aviez pas su conduire, ajouta-t-elle, ma nièce aurait pu vous donner de très bonnes leçons, et mon futur neveu aussi, à l'occasion. Ils s'y entendent ! C'est la mode, de nos jours, paraît-il, que le domestique soit conduit par le maître ! Vous pouvez vous retirer, monsieur... Allons ! bon ! voilà que je ne me souviens plus de votre nom...

— Jean Bernard, répondit fièrement le jeune homme.

— Bien ! Je tâcherai de me le rap-

peler. Au revoir, monsieur Bernard !

Le régisseur, après s'être incliné légèrement devant les personnes présentes, quitta la pièce de son pas assuré.

Paula, comme interdite, n'avait pas bougé. Elle éprouvait une sorte de dépit indéfinissable en constatant l'impression que lui avait faite ce Jean Bernard.

— Eh bien ! que dis-tu de l'oiseau ? interrogea la voix railleuse de sa tante, la tirant brusquement de ses réflexions.

— Il est très chic ! répondit-elle vivement.

— Et surtout bien prétentieux ! remarqua M. de Lanchères. Où avez-vous déniché cet intendant, made-moiselle ?

— En Belgique, « savez-vous », monsieur mon futur neveu.

— Qui vous l'a recommandé, tante Gertrude ?

— Ma chère enfant, j'ai vu son annonce dans le *Gaulois*. Avant de lui écrire, je me suis informée, pour tâcher de savoir s'il était moins voleur que la plupart des gens de son espèce. Il paraît qu'il est dans les modes et ne tire pas trop sur la ficelle ; alors, je l'ai accordé ! Il n'a pas le sou et se mêle d'élever deux enfants ! Ça me chiffonne. Mais qu'y faire ? C'est bien sûr ma bourse qui

paiera encore les frais de ces éducations-là. Tant pis !... J'ai cherché, je n'ai rien trouvé de mieux.

— Il a, ma foi, des airs de grand seigneur ! dit Paullette.

Mlle Gertrude haussa les épaules. — Si ça ne fait pas pitié de voir des manants avoir une tournure pareille ! Où allons-nous, grand Dieu !

« Soit dit sans vous fâcher, mon futur neveu, il est autrement taillé que vous ! Et vous êtes pourtant autrement titré que lui ! Et tout cas, il me fait l'effet d'un gars qui n'a pas froid aux yeux et mes coquins de fermiers vont avoir du fil à retordre avec lui ! »

Cette perspective égayait sans doute la vieille demoiselle, car elle paraissait ravie et se frottait énergiquement les mains, ce qui, chez elle, était toujours un signe de grand contentement.

Paullette, au contraire, restait pensive et ses yeux bleus avaient un regard rêveur qui ne leur était pas habituel.

M. de Lanchères, qui l'observait, s'en aperçut.

— Qu'y a-t-il, chère ? demanda-t-elle en venant auprès de Mme Wanel ; vous avez l'air préoccupée ? Est-ce que l'arrivée de cet intendant ? interrogea-t-elle à voix basse.

(A suivre).

Engrais phosphatés

Superphosphate
(Acide phosphorique soluble eau)
et citrate d'ammoniaque

14 %	16 %	18 %
22 55	24 90	27 25

Phosphates naturels
(Acide phosphorique insoluble)

26 %	29,5 %	33 %
17 50	21	25 75

Scories Thomas
(Acide phosphorique insoluble)

14 %	16 %	18 %
23 10	25 40	27 70

Ces prix s'entendent marchandise prise à Nantes.

Engrais potassiques

Sylvinites riches..... 28 >>
Chlorure de potassium..... 76 >>
Sulfate de potasse..... 107 >>
(les 100 kilos départ Nantes)

L'Intensator

Engrais spécial
2 % azote organique du cuir
dissous, 10 % acide phosph.

2 % azote organique du cuir
dissous, 10 % acide phosph.

3 % potasse ch..... 46 >>
Ces prix s'entendent marchandise prise à

Nitropotasse
Dosant 16,50 % d'azote du nitrate
d'ammoniaque (moitié azote am-

moniacal, moitié nitrique et 25 % de
potasse du chlorure de potassium.
Prix. 115 francs par 10 tonnes, franco.

Sel dénaté pour les foins

Les 100 kilos, logés en sacs neufs
de 50 kilos, départ Batz..... 25 >>
Pour quantité supérieure à 1.000
kilos, nous consulter.

Sulfate de Cuivre

Sulfate de cuivre français..... 127 >>
Sulfate de cuivre anglais..... 129 >>
Par quantités de 500 kilos et plus,
nous consulter, ferons des prix
spéciaux.

Savons

Croix d'Or..... 225 >>
G. H. B..... 215 >>

NOS MERCURIALES

Grains et Farines
Voici les Cours officiels des céréales
et farines dans notre région à ce jour :

Nantes, le 4 juillet.

Farine de froment..... 128
Blé libre nouveau..... 13/74
Avoines grises ou noires..... 57
Avoines bis..... 52
Sarrasin Bretagne..... 52
Orge indigène (Cotes-du-N.), incotée
Son bonne fabrication, région..... 32/34

Cours du Bétail

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE
DE NANTES
ET DE CAMPAGNE

Cours du 28 juin

VEAUX : 549. — Le demi-kilo, 3 à

4 fr.; moyenne, 3,50. Pour la campagne,
à déduire, 0,80; moyenne, 2,70.

BOEUF : 10. — Le demi-kilo : De-
vant : 1re qualité, 1,50 à 2 fr.; 2e qual.,
0,50 à 1,25; 3e qual., 0,25 à 0,50.

Derrière : 1re qualité, 3,75 à 4,75;
2e qual., 2,50 à 3,25; 3e qual., 1,50
à 2 fr.

MOUTONS : 193. — Le demi-kilo :
1re qualité, 6,50 à 7,50; 2e qual., 5
à 6 fr.

AGNEAUX. — Sans tarif.

Légumes et Primeurs

MARCHÉ DU CHAMP DE MARS

Nantes, le 3 juillet.

Abricots, le kilo, 5 fr. — Antichaus,
les 12, 12 fr. — Carottes, le paquet,
1 fr. 25. — Céleri blanc, la botte,
4 fr. 50. — Choux pommes, les seize,
3 fr. — Choux-fleurs, la pièce, 1 fr. —

Coriendes, le kilo, 2 fr. 50. — Cresson,
les douze, 3 fr. — Chicorées, les douze,
3 fr. — Escaroles, les douze, 3 fr. —

Epinards, le kilo, 1 fr. 25. — Haricots
verts, le kilo, 5 fr. — Laitues, la pièce,
0 fr. 10. — Melons, la pièce, 6 fr. —

Navets, la botte, 1 fr. — Oseille, le
kilo, 1 fr. — Oignons, le kilo, 0 fr. 75. —

Poireaux, la botte, 3 fr. — Petits
pois, le kilo, 0 fr. 70. — Pêches, le kilo,
6 fr. — Romanes, les douze, 3 fr. —

Radis, les douze, 2 fr. 50. — Tomates,
le kilo, 3 fr. — Pommes de terre, le
kilo, 0 fr. 60.

Fourrages

On cote suivant lieux de production,
les 1.000 kilos :

Paille de blé récolte 1934 :
première, 240
bottes..... 225

MARCHÉ DES INNOCENTS

Paris, le 3 juillet.

POMMES DE TERRE

On cote aux 100 kilos, marchandise
non lavée et logée, sur wagon gare
départ : Saint-Malo, 44; Paimpol, 40
à 42; Saint-Pol, 40; Roscoff, 38; Noir-
moutier, 35; Erstelingen, Sarthe, 47
à 48; Auxonne, 45; Parisienne, 45, et
Hénaut, 50 à 70.

CAROTTES. — Marché insignifiant.

OIGNONS. — Marché calme. Oignons
d'Egypte, base 106, départ Marseille;
Albi, 40 départ; Cavaillon, 35; Au-
bagne, 32 nominal; Auxonne (primeur),
60 fr.

PAILLES ET FOURRAGES

Paris, le 3 juillet.

Cours officiels : On cote par balles
pressées, haute densité, aux 100 kilos,
départ Centre, Ouest, Nord :

Paille de blé, 11 à 13; d'avoine, 11
à 12,50; d'orge ou escourgeon, 11 à
12,50.

Foin nouveau, 22 à 24; Luzerne, 21
à 25; Treille, 24 à 25.

LÉGUMES SECS

Paris, le 3 juillet.

Les prix demeurent sur les anciens
positions en dehors d'une petite
hausse sur les chevriers extras qui
valent de 450 à 480 fr., les 100 kilos
départ.

Cours des Vins

anciennet 1934..... 275 à 325
Gros-Plant 1934..... 120 à 170
Seibels 1934..... 110 à 150
Noah 1934..... 90 à 110

MARCHÉS RÉGIONAUX

NANTES (Talensac).

Le demi-kilo :

Beuf. — 1re catégorie, 9 à 11 fr.;
2e catégorie, 1,50 à 2 fr.; 3e catégorie,
0,50 à 1,50.

Veau. — 1re catégorie, 5 à 8 fr. 50;
2e cat., 4 à 5,50; 3e cat., 2,50 à 3,50.

Mouton. — 1re catégorie, 9 fr.;
2e cat., 6,50 à 8 fr.; 3e cat., 4 fr.

Porc. — 3 fr. 50 à 6 fr.

Beurre. — 4 fr. à 5 fr.

Œufs. — La douz. : 3 fr. à 3 fr. 50.

Lapins. — 4 fr. 50 à 5 fr.

Poulets. — 7 fr. 50 à 8 fr.

ANCIENS

Poulets, le demi-kilo, 4,50 à 5 fr.;
canards, 2,50 à 3 fr.; lapins, 1,75 à 2 fr.;
pigeons, la paire, 8 à 10 fr.; beurre,

le demi-kilo, 3,75 à 4 fr.; œufs, la
douzaine, 2,50 à 3 fr. Veau, le kilo,
3 à 4 fr.; porc, 3,65 à 3,75; porcelets
la pièce, 80 à 110 fr.

CANDE, 1^{er} juillet.

Blé, 70 fr. les 100 kilos; orge, 57 à
60 fr.; avoine, 58 à 62 fr. Paille, les
1.000 kilos, 240 à 250 fr. Poules, la
couple, 22-26 fr.; poulets, la couple,
24-28 fr.; canards, la couple, 20-28 fr.;

pigeons, la couple, 8 à 10 fr.; lapins,
la pièce, 8 à 12 fr.; oies, la couple,
22-28 fr.; œufs, la douzaine, 2,75 à
3 fr.; beurre, la livre, 3 à 3,25. Porcs
gras, le kilo, 3,50 à 3,80; porcs maigres,
3 à 3,50; porcelets, la pièce, 70 à
105 fr.

CHATEAUBRIANT, 3 juillet.

Blé libre, 70 à 72 fr.; avoine, 60 à
65 fr.; orge, 62 à 65 fr.; sarrasin, 60
à 65 fr.; farine, 128 à 130 fr.; son, 49
à 50 fr.

Les 500 kilos : paille de blé, 140 à
150 fr.; foin nouveau, 65 à 90 fr., sui-
vant qualité. Vente ferme.

Cidre ordinaire, la barrique, 85 à
90 fr.; première qualité, 90 à 100 fr.

La pièce : poulets, 8 à 13 fr.; canards,
12 à 13 fr.; lapins, 8 à 12 fr.

Beurre ordinaire, le kilo, 4,50 à 5 fr.;
beurre fin, 8 fr.; œufs, la douzaine,
2,25 à 2,75.

Bêtes d'élevage, 800 à 1.200 fr.; bêtes
de viande, bonne qualité, aux environs
de 2,50 le kilo sur pied; vaches maigres,
300 à 500 fr.; bretonnes amouil-
lantes ou en lait, 500 à 1.000 fr.

Les vaches et moutons maintiennent
difficilement leurs cours. Porcelets,
vente moins active.

Bons chevaux de travail trois à
cinq ans, 2.200 à 2.800 fr.; juments
plus âgées, 1.400 à 1.800 fr.; poulaines
plus âgées, 1.000 à 1.500 fr.; poulaines
d'un an, 1.000 à 1.500 fr.; chevaux de
boucherie, 600 à 1.000 fr., et poulains,
200 à 500 fr., suivant poids et qualité.

BLAIN, 2 juillet.

FOIRE MENSUELLE. — Bien petite
foire, très peu approvisionnée en bes-
tail, peu de marchands et pas de
cultivateurs, ceux-ci étant retenus aux
champs par les travaux de la fenaison
très en retard. — Bœufs de labour en
couple, 1.800 à 3.000 fr.; vaches gras-
ses, amouillantes ou maigres, offertes
entre 1.400 et 1.500 fr. — Bœ, 69 à 72 fr.;

farines, 125 à 130 fr.; sons, 42 à
45 fr.; avoines, 55 à 63 fr.; seigle,
55 à 60 fr.; orge, 57 à 60 fr.; sarrasin,
58 à 62 fr. — Paille, 100 à 120 fr.;
foin nouveau, prix non connus.

Beurre de laiterie coopérative, la livre,
6 fr.; beurre ordinaire, 4,50 à 5 fr.;
lait, 0,80 à 0,90 le litre. — Volailles,
18 à 40 fr. la couple, suivant âge et
grosesse (10 à 10,50 le kilo vif); ca-
nards, 12 à 20 fr. pièce; oies, 35 à
38 fr.; pigeons, 7 à 9 fr. la paire; la-
pins, 6 à 13 fr. (4 à 4,50 le kilo vif). —

Bétail sur pied : bœufs, 2 à 2,50 le
kilo; taureaux, 1,95 à 2,10; vaches,
1,20 à 1,80; génisses grasses, 2,40 à
2,75; veaux, 3,50 à 3,70; moutons et
agneaux, 4,50 à 6 fr.; porcs gras, 3,10
à 3,70; courants, 160 à 220 fr. pièce;
porcelets de six semaines à trois mois,
80 à 150 fr. — Cidre, 90 à 125 fr. la
barrique de 220 litres (droits de circu-
lation en sus); au détail, 0,90 à 1 fr.
le litre. — Pommes de terre nouvelles,
0,75 à 1 fr. le kilo.

NOZAY, 1^{er} juillet.

Blé libre, 72 fr.; avoine, 55 à 56 fr.;
seigle, 50 à 51 fr.; orge, 54 à 55 fr.;
sarrasin, 54 à 55 fr.; farine de sarras-
sin, 140 fr.; son, 40 à 42 fr.; farine
de froment, 129 à 130 fr.

Paille pressée, les 500 kilos, 125 à
130 fr.

Cidre ordinaire, la barrique, 90 à
100 fr.; première qualité, 100 à 120 fr.
(droits en sus).

Beurre, en gros, 6 fr. le kilo; détail,
7 à 7,25; œufs, la douzaine, 2,25.

La couple : poulets gras fins, 22 à
30 fr.; poules vieilles, 16 à 22 fr. (8 à
9 fr. le kilo vivant).

Au kilo sur pied, en animaux de
boucherie de bonne qualité moyenne :
bœufs, 2,50 à 2,80; veaux, 2,10 à 2,50;
taureaux, 2 à 2,70; moutons, 4,50 à 5 fr.;
moutons vieux, 4,50 à 4,75; porcs gras,
3,40 à 3,50.

Porcets laitons de six à huit se-
maines, 80 à 100 fr.; porcets de deux
à trois mois, 110 à 150 fr.; porcs
de trois à quatre mois, 160 à 200 fr.;
jeunes truies adultes, 180 à 230 fr.

SAVENAY

Blé, 70 fr.; avoine, 58 à 60 fr.; blé
noir, 55 fr. Foin, les 500 kilos, 60 fr.;
paille, 100 fr.

Poulets, la couple, gros 38 à 40 fr.,
moyens 30 à 35 fr., petits 25 à 28 fr.;
œufs, la douzaine, 3 à 3,25; beurre, le
demi-kilo, 5,50 à 6 fr.

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC

Poulets,